



Symphonie pédagogique...

Disponible dans Internet:
URL = <http://206.167.74.7/actes/C2002/711.pdf>
ou http://www.cdc.qc.ca/actes_aqpc/2002/mathieu_messier_711.pdf
8 pages en PDF



Atelier 711
**La reconnaissance des acquis expérimentiels:
une nouvelle approche**

Jean MATHIEU
Denis MESSIER

*Actes du colloque conjoint APOP – AQPC
2002*

La reconnaissance des acquis expérimentiels : une nouvelle approche

Jean Mathieu
Conseiller pédagogique
Institut de technologie alimentaire de La Pocatière

Denis Messier
Professeur
Cégep de Lévis-Lauzon



Des adultes de retour aux études doivent reprendre des apprentissages déjà maîtrisés par leurs expériences de travail. Pour éviter ce gaspillage de temps et d'énergie, des services de reconnaissance d'acquis peuvent être disponibles à ces adultes dans nos établissements d'enseignement collégial.

Actuellement, les instruments d'évaluation des acquis sont souvent conçus dans un langage hermétique, allant inutilement dans le détail ; cette approche est la plupart du temps lourde d'utilisation, coûteuse en temps et difficile de compréhension. Toutes ces difficultés peuvent compromettre une évaluation juste des acquis d'un adulte.

Cet atelier porte sur une nouvelle approche de reconnaissance des acquis expérimentiels : une démonstration en directe à partir du milieu de travail, des entrevues semi-structurées pour évaluer les connaissances pratiques et une évaluation globale de la performance à l'aide de la description de plusieurs niveaux de performance.

Cette synthèse d'atelier comprend trois parties :

1. Le projet d'expérimentation ;
2. Le processus de reconnaissance d'acquis et les instruments développés ;
3. Les possibilités de transfert.

1. Le projet d'expérimentation

1.1 Le mandat

Dans le cadre du Sommet du Québec et de la jeunesse, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation s'est fait le promoteur d'un projet visant à actualiser la politique d'intégration des jeunes en agriculture. Ce projet s'articule autour de quatre axes d'intervention, soit :

- l'accès à la propriété ;
- l'encadrement technico-économique ;
- la formation ;
- la valorisation de la profession agricole auprès des jeunes.

Le projet de reconnaissance d'acquis est en lien avec l'axe de formation de la politique d'intégration des jeunes en agriculture.

Le mandat de recherche porte sur le développement d'une approche simple, souple et peu coûteuse, la conception d'un référentiel d'analyse cohérent, le développement des instruments de reconnaissance d'acquis qui soient adaptés à la clientèle agricole, valides, fidèles, efficaces et l'expérimentation concrète de cette approche et des instruments avec des clients.

1.2 La clientèle visée

Beaucoup de jeunes adultes ayant des acquis venant de leur expérience de travail désirent soit retourner aux études pour parfaire leur formation ou se faire reconnaître un certain nombre d'unités d'enseignement pour avoir droit aux subventions d'établissement.

1.3 Les partenaires

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, direction de la Sécurité du revenu agricole finance le projet et en assure le suivi.

Les établissements d'enseignement collégial suivants: l'Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière et le Cégep de Lévis-Lauzon. Ceux-ci ont délégué à Monsieur Jean Mathieu, conseiller pédagogique et à Monsieur Denis Messier le mandat de réaliser cette recherche.

1.4 Le financement

Un budget de 25000 \$ a été alloué pour réaliser la recherche. Les travaux ont débuté en août 2001 et devront être terminés en mars 2003.

1.5 La diffusion des résultats de la recherche

L'approche, le référentiel d'analyse, les instruments ainsi que les résultats d'expérimentation devraient être disponibles au plus tard en mars 2003. Cependant, les modalités de diffusion restent à déterminer.

2. Le processus de reconnaissance d'acquis et les instruments développés

ÉTAPES	PROCESSUS	INSTRUMENTS
1	Accueil	<ul style="list-style-type: none"> – guide de gestion – guide du candidat – dépliants
2	Identification des acquis	<ul style="list-style-type: none"> – guide de gestion – guide du candidat – fiche descriptive du candidat et de l'entreprise – fiche d'autoévaluation – programme de référence
3	Démonstration des acquis (mesure)	<ul style="list-style-type: none"> – outils de mesure des acquis
4	Évaluation des acquis	<ul style="list-style-type: none"> – grilles d'évaluation globale – table de correspondance compétence/cours
5	Sanction des acquis Transmission des résultats et suivi du dossier	<ul style="list-style-type: none"> – formulaires administratifs – table de correspondance compétence/cours

Étape 1: Accueil

a) Les activités de l'étape

En général, le premier contact avec un client adulte se fait par téléphone pour donner de l'information sur la démarche de reconnaissance d'acquis, valider le projet possible de reconnaissance d'acquis à partir des objectifs professionnels du client, présenter s'il y a lieu les principales règles administratives comme les étapes d'admission, les coûts, les critères généraux de la reconnaissance des acquis. Cette étape prend environ 30 minutes.

b) Les instruments disponibles

- ◆ le guide de gestion : ce guide est conçu pour les conseillers en reconnaissance d'acquis et comprend les éléments suivants :
 - accueil
 - directives et critères généraux
 - règles administratives
 - renseignements et objectifs personnels
 - accueil du candidat par une entrevue
 - auto-évaluation des acquis (directives et fiches)
 - préparation à l'évaluation (démonstration des acquis et entrevue semi-structurée)
 - évaluation, sanction et formation manquante
- ◆ le guide du candidat présente les mêmes éléments du guide de gestion, le contenu est adapté au candidat.
- ◆ les dépliants de l'établissement peuvent être remis aux candidats dont celui portant sur le programme de référence.

Étape 2: Identification des acquis

a) Les activités de l'étape

Si le candidat continue la démarche de reconnaissance d'acquis, un deuxième contact est prévu sous forme d'une rencontre individuelle. Le conseiller remet le guide du candidat s'il y a lieu, clarifie le processus de reconnaissance si nécessaire, présente les fiches d'autoévaluation, explique le concept de notion de preuves acceptables et demande au candidat de compléter la fiche descriptive du candidat et de l'entreprise pour la démonstration de ses acquis (étape 3).

Notre expérimentation a permis d'estimer que cette étape au complet peut prendre environ une heure.

b) Le référentiel: modèle d'intégration des apprentissages du programme *Gestion et exploitation d'entreprise agricole*

Le schéma de la page suivante présente les niveaux d'apprentissage dans le programme selon un complexité croissante. Le référentiel est le programme de Gestion et exploitation d'entreprise agricole et nous utilisons les compétences du programme au lieu des cours, car elles sont communes à tous les établissements qui dispensent ce programme alors que les cours diffèrent d'un établissement à l'autre.

Chaque compétence est classée selon le niveau de complexité des apprentissages. Les compétences qui portent sur la sensibilisation (exemple: Analyser les fonctions de travail) et sur les connaissances pratiques seront évaluées en même temps que les compétences qui portent sur les pratiques, comme justifications à l'utilisation de

Niveaux	Compétences		
Sensibilisation		→	ZONE D'HARMONISATION DEP/DEC Intégration
Connaissances pratiques		→	
Pratiques		←	
Planification			

techniques pour expliquer un phénomène ou justifier une décision et ses impacts. L'évaluation des connaissances pratiques et la sensibilisation à la profession se fait par entrevue semi-structurée.

c) Les instruments

- ◆ La fiche descriptive du candidat et de l'entreprise comprend les coordonnées du candidat, son profil (objectifs par rapport à la reconnaissance d'acquis, ses principales expériences de travail, sa formation, ses acquis par rapport aux divers volets du programme), la présentation de l'entreprise (types de production, la taille de l'entreprise, une description sommaire des principales ressources de l'entreprise). Cette fiche permet de situer le candidat par rapport à ses acquis et à ses objectifs de formation.
- ◆ Les fiches d'autoévaluation : ces fiches permettent de déterminer quelles seraient les compétences acquises par le candidat qui pourraient être évaluées par la démarche de reconnaissance d'acquis.

Fiche d'autoévaluation

Votre nom : _____

Je suis capable de...	Référence Compétence	Oui Non ?	Éléments de preuve
1.			
2.			
3.			

Chaque candidat doit juger s'il estime maîtriser adéquatement l'apprentissage contenu dans chaque énoncé et s'il possède des preuves, il peut les identifier pour que celles-ci servent au moment de la mesure et l'évaluation des acquis. Cette fiche permet de déterminer les compétences qui seront mesurées et évaluées à l'étape suivante.

Les fiches d'autoévaluation sont remises au conseiller en reconnaissance des acquis et le candidat peut en garder une copie pour se préparer à l'étape de la démonstration de ses acquis.

Étape 3: Démonstration des acquis

a) Les activités de l'étape

Une rencontre est planifiée avec le candidat pour mesurer ses acquis par des démonstrations en situation réelle de travail. Il arrive parfois qu'un apprentissage se répète d'une compétence à l'autre (exemple : application des règles de sécurité), dans ce cas, l'évaluateur juge si cet apprentissage est clairement démontré et n'a plus à être évalué.

Pendant une démonstration, l'évaluateur peut aussi poser des questions pour vérifier l'intégration des connaissances pratiques (entrevue semi-structurée).

La durée de cette étape est difficile à estimer. Nous avons pu mesurer l'équivalent de 1000 heures de formation en trois heures. Cependant, cette estimation pourrait fortement varier selon chaque candidat.

b) les instruments : outil de mesure

Cet instrument présente le format suivant :

CONTEXTE DE RÉALISATION DE LA (DES) COMPÉTENCE(S)
--

STRATÉGIE(S) DE MESURE DES ACQUIS
--

Si processus de travail : démonstration totale ou partielle

Si produits : présentation du produit final et explications

Si connaissances pratiques : justifications sous forme de questions

L'outil de mesure est conçu par un spécialiste de contenu qui présente les principaux apprentissages (objet de mesure) qui seront mesurés. L'évaluateur devra tenir compte de ce référentiel et l'adapter à la situation d'évaluation.

Objets de la mesure	Référence compétence	Résultats observés
1.		
2.		
3.		
4. etc.		

L'évaluateur prend en notes les résultats observés, il peut aussi les enregistrer afin que ces informations consignées servent ensuite au jugement qu'il devra porter.

Étape 4 : Évaluation des acquis

a) Les activités de l'étape

Après avoir noté les résultats observés pour la démonstration et l'entrevue semi-structurée, l'évaluateur porte un jugement sur chaque compétence. L'outil de mesure permet que chaque résultat observé soit lié à une ou des compétences et lorsque vient le temps de porter un jugement, il est alors possible de le faire par compétence.

Étant donné que le financement de la reconnaissance d'acquis est fonction de notes accordées et non d'équivalence reconnue, nous avons décrit quatre niveaux de performance et chaque niveau correspond à un ordre de grandeur de résultat chiffré.

Puis, comme les unités d'enseignement sont liées à un cours et non à une compétence, une table établit la correspondance entre la ou les compétences avec le ou les cours qui en sont dérivés.

Cette étape prend très peu de temps, en moyenne 5 minutes par compétence.

b) Les instruments : outil de mesure

GRILLE D'ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE # _____

Nom :	Date :	Évaluateur :
	Lieu :	

Niveaux* de performance :

Excellent >90 %	Bon 80 % à 89 %	Satisfaisant 60 % à 79 %	Échec < 60 %
–	–	–	–
–	–	–	–
–	–	–	–
–	–	–	–
–	–	–	–

COMMENTAIRES SUR L'ÉVALUATION	Résultats : %
--------------------------------------	-------------------------

* chaque niveau de performance est décrit avec des indicateurs de performance.

TABLE DE CORRESPONDANCE

Compétences	Notes	Cours	Notes
Compétence # 1	80 %	Cours # 1	75 %
		Cours # 2	85 %
Compétence # 2	70 %	Cours # 3	75 %
Compétence # 3	80 %		
Etc.			

Le Régime des études de l'enseignement collégial oblige les établissements à dériver les cours des compétences fournies par la Ministère. Chaque établissement peut dériver différemment les cours des compétences. Le tableau de correspondance permet de faire le lien entre les cours et les compétences de telle sorte qu'un candidat peut obtenir les unités d'enseignement rattachées à des cours même si on évalue les compétences qui s'y rattachent.

Étape 5: Sanction des acquis.

a) Les activités de l'étape

L'évaluateur remet les résultats de son évaluation au « Registrariat » de son établissement pour que celui-ci puisse transmettre éventuellement les résultats au candidat sous forme d'un bulletin. L'établissement assure ensuite le suivi du dossier soit pour offrir la formation manquante s'il y a lieu. Cette étape peut être variable d'un établissement à l'autre.

b) Les instruments

- formulaires administratifs de l'établissement
- le bulletin

3. Possibilité de transfert

Nous croyons que cette approche pourrait être transférable dans plusieurs autres programmes techniques. Il est très important que les personnes qui concevront le référentiel d'analyse et les instruments de mesure et d'évaluation doivent maîtriser le programme.

Cette approche à l'avantage de ne jamais « brûler » les instruments de mesure et d'évaluation, à la limite ces instruments pourraient être remis au candidat pour sa préparation.